



suite question litige avec orange

Par **ALBSNAKOU**, le **24/03/2009** à **17:23**

Je demande donc par cette présente lettre l'annulation de l'action en cours à mon égard compte tenu du fait que je vous apporte les preuves que les non règlements ne furent pas de ma volonté mais de ma non réception de l'information pour le non règlement de la facture 1, et qu'Orange savait que j'étais pourtant absent. Je demande donc l'annulation de cette procédure et demande qu'Orange réactive ma ligne. Je tiens à préciser encore qu'Orange a pris cette initiative tout en sachant que je serais absent dans cette période et il connaissait les dates exactes de mon absence, d'où mon étonnement pour tout cela.

Je fournis donc le règlement de la première facture au service contentieux choisi par Orange « Recocash ». J'espère donc sincèrement qu'Orange réactivera la ligne au vu de ces infos ; Du règlement de la facture du mois de Octobre (consommation du), et que le reste réclamé par Orange (1299.13-136.22) 1162, 91euros, sera annulé. Compte tenu de l'article 6 du contrat d'Orange et de l'affaire qui l'a opposé à UFC Que-Choisir, si je voulais résilier mon contrat j'aurais pu le faire en invoquant la raison de chômage donc incapacité de faire face aux dettes. Mais je ne fis rien afin de pouvoir conserver ma ligne et j'ai donc informé le service client. J'espère donc qu'Orange regardera ma bonne volonté et reverra son action à mon égard, je joins donc le règlement de cette facture impayé, et reste à la disposition d'Orange.

Dans le cas de refus de Orange, je serais contraint d'ester en justice par la voie juridictionnelle au vu de ma situation et attaquer Orange pour clause abusive, et non respect contractuel de l'opérateur.

Actuellement je suis donc hébergé chez x et donc à sa charge pour le moment, (cf. attestation d'hébergement), je suis en fait sans domicile fixe, je vis du RMI (Demande en cours). Cette lettre est donc pour vous faire part de mes contestations, faire part de mon règlement pour vous montrer ma bonne foi, et demander une révision de mon dossier ou des procédures qui sont en cours à mon encontre.

Ma question est de savoir si : Avec tous les éléments suivants si Orange conteste ma demande à l'amiable je peux ester en justice, et demander alors l'annulation du contrat, ou l'obligation à celui-ci d'accepter mon accord? Ou quel autre recours je peux avoir, car je refuse de payer quelque chose que je n'ai pas provoqué? J'attends votre réponse avant de pouvoir faire partir ces courriers.

Cordialement,